

**STATUT DE ZONE INDEMNÉ DU TROGODERME
(*TROGODERMA GRANARIUM* EVERTS)
DU TERRITOIRE DE L'INDONÉSIE**

Communication présentée par l'Indonésie

La communication ci-après, reçue le 12 juin 2009, est distribuée à la demande de la délégation de l'Indonésie.

I. CONTEXTE BIOLOGIQUE

1. Le trogoderme, *Trogoderma granarium* Everts (Coleoptera: Dermestidae) a été observé pour la première fois à Java Centre (Indonésie) il y a une vingtaine d'années, dans des stocks de produits importés. Les céréales importées, surtout en provenance de l'Inde, du Viet Nam et de la Thaïlande, étaient les cibles principales des inspections sanitaires menées en ce qui concerne cet insecte de quarantaine. Il est clairement établi que les principales gammes d'hôtes du trogoderme sont les céréales et les aliments pour animaux. Les répercussions économiques des pertes dues à cet insecte qui infeste les produits entreposés varient selon les types de grains, de céréales, de fèves et autres plantes hôtes et la durée du stockage. Les arachides constituent la nourriture préférée des trogodermes, qui sont capables de détruire une graine entière en peu de temps.

2. Les céréales en provenance des pays infestés entrent sur le territoire indonésien par plusieurs ports maritimes déterminés. Tout envoi dans lequel des trogodermes sont décelés doit faire l'objet de procédures de quarantaine.

3. En cas de mise en quarantaine, la mesure curative contre le trogoderme consiste en une fumigation au bromure de méthyle, fortement concentré pour éradiquer les insectes présents dans la cargaison. La récente résistance du trogoderme pourrait s'expliquer par une mauvaise application du traitement, s'agissant en particulier de la concentration à l'équilibre, qui permet aux insectes de s'échapper. La fuite d'insectes exotiques est le principal facteur de risque de propagation d'une zone infestée à d'autres zones non infestées.

4. Des insectes exotiques s'étant échappés dans certaines zones de l'île de Java, des mesures ont été entreprises sous la forme de plans d'éradication d'urgence, incluant la mise en place d'une île isolée de quarantaine, la restriction de la circulation sur le territoire indonésien des hôtes potentiels de trogodermes par une réglementation, un suivi et une surveillance sanitaires interinsulaires, et l'éradication totale au moyen de bromure de méthyle fortement concentré.

II. SITUATION PHYTOSANITAIRE ET ÉLÉMENTS PROBANTS

5. En 1982, les premiers signes de la présence des trogodermes étaient détectés dans Java Centre, en Indonésie. Il a été établi que ces insectes s'étaient échappés de cargaisons de produits importés traités. Des mesures de quarantaine globales ont été prises afin d'éradiquer l'insecte exotique. Dans le cadre d'un plan d'urgence, une surveillance des trogodermes a été effectuée pour évaluer la situation des insectes ravageurs des entrepôts dans chacun des points d'entrée désignés de chaque île indonésienne depuis 1983. Sur la base de nouveaux éléments attestant de l'urgence de la situation, une surveillance des trogodermes a été menée moyennant l'inspection complète de chaque lieu de stockage de produits destinés à l'alimentation humaine et animale. Au cours de cet exercice exhaustif de surveillance, des preuves supplémentaires de la présence du trogoderme en Indonésie ont été trouvées, indiquant des populations très faibles dans la zone orientale des îles de Java et de Bangka. Dans l'île de Bangka, la première infestation a trouvé son origine dans des aliments pour animaux importés de la région orientale de Java. Dans le cadre du plan d'urgence, tous les trogodermes repérés pendant la surveillance ont été directement éradiqués par fumigation de bromure de méthyle fortement concentré (80 g par m³ toutes les 48 heures). Une surveillance intensive a été menée pendant trois ans, entre 1983 et 1986, suivie par une campagne d'éradication.

III. SUIVI, SURVEILLANCE ET SITUATION ACTUELLE DU TROGODERME

6. La preuve de la présence du trogoderme en Indonésie a eu des incidences sur les échanges de produits agricoles avec des pays partenaires. En dépit du programme d'éradication mené à bien, certains pays continuent de classer l'Indonésie parmi les pays infestés par le trogoderme. Tous les produits agricoles, en particulier les céréales et les fèves, ainsi que les palettes, doivent être traités par fumigation de bromure de méthyle fortement concentré.

7. Pour empêcher l'introduction du trogoderme en Indonésie, entre 2006 et février 2009, des représentants des unités techniques de l'agence de la quarantaine agricole de chaque province indonésienne ont mené des activités de surveillance à Sumatra, à Java et dans d'autres îles. La surveillance incluait l'inspection directe des entrepôts de produits agricoles pour déceler l'éventuelle présence de trogodermes, ainsi qu'une méthode de piégeage au moyen de pièges en forme de dômes qui contenaient des phéromones sexuelles et des attractifs alimentaires (Trece Incorporation, Oklahoma, États-Unis).

8. Les résultats de la surveillance coïncident avec les résultats antérieurs; il n'y a plus aucun élément attestant la présence de trogodermes en Indonésie. Si l'on se réfère aux résultats du suivi et de la surveillance, il n'y a plus trace de trogodermes en Indonésie. En conséquence, l'Indonésie, dans un souci de réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, demande aux partenaires commerciaux des Membres de l'OMC d'arrêter de pulvériser de fortes concentrations de bromure de méthyle sur les cargaisons avant l'expédition.
